

### **COTISATIONS** *(Décision du Conseil d'administration du 18 juin 2015)*

L'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2026 :

<b>Communes</b>	<b>0,20 € / hab Minimum 50 € / an</b>
-----------------	---

Le versement des cotisations se fera courant du premier semestre de l'année sans prorata temporis. Ces cotisations ne sont pas assujetties à la TVA.

### **PRESTATIONS** *(Décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2025)*

<b>Nature de l'acte</b>	<b>Montant en € TTC</b>
Certificat d'urbanisme d'information (CUa)	30 €
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)	55 €
Déclaration préalable	110 €
Permis d'aménager pour division foncière	170 €
Permis d'aménager (PA)	350 €
Permis de construire (PC)	270 €
Permis de démolir (PD)	215 €
Modification d'acte et autres (transferts/prorogation/retrait)	30 €

Les prestations sont définies à l'acte et suivant le type d'acte instruit par INGENIERIE70. La facturation de ces prestations n'est pas soumise à TVA.